

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	16 (1928)
Heft:	275
Artikel:	A travers les sociétés d'intérêt féminin
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259387

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du droit de vote pour être élues dans des Commissions officielles ou privées de travail social!

Le résultat de cette pétition a été la nomination d'une seconde femme (une communiste) dans la Commission de l'asile des orphelins, alors que les 13 noms de femmes proposés par notre Association, n'ont pas été pris en considération. Aucune autre Commission d'administration d'asiles ne compte des femmes. Mais nous ne nous décourageons pas pour cela : *Nuit, na la gwünnt!*

C'est dans cet esprit plein d'entrain que nous avons tenu le 16 janvier dernier notre Assemblée générale, qui a été extrêmement fréquentée. Le Comité et la présidente de notre Association pour le suffrage, Mme Vischer-Alioth, ont été réélus pour une nouvelle législature, et nous avons appris avec satisfaction qu'un des résultats de notre propagande pour la votation du 15 mai dernier a été de doubler le nombre de nos membres, et que le surplus de l'argent que nous avions récolté pour faire face aux dépenses de cette campagne va nous permettre de commencer immédiatement une nouvelle propagande, pour laquelle nous comptons notamment utiliser le concours de nos oratrices pour des conférences par T. S. F.

La partie administrative rapidement liquidée, nous nous sommes accordé exceptionnellement une fin de séance moins sérieuse, sous forme de productions littéraires et musicales autour d'une tasse de thé. *Mutter Helvetia* est venue parmi nous apporter à notre présidente un témoignage de reconnaissance poétique pour l'énorme travail qu'elle a accompli cette année, et Mme P. Muller, par une spirituelle comédie nous a transportées dans un cercle féminin de l'an 2028 où l'on découvre avec des sourires de pitié des documents relatifs à la lutte que nous menons actuellement...

C. D.

CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 16 janvier 1928.

Mademoiselle,

Le compte-rendu de mon roman *Maternité*, que vous avez bien voulu donner dans le *Mouvement Féministe* du 13 courant, renferme la phrase suivante: « Le livre, nous dit l'auteur, ne contient que des faits exacts. Il est resté plutôt au-dessous de la réalité. »

Je ne me souviens pas en quels termes je vous ai parlé de *Maternité*. Si j'ai écrit la phrase ci-dessus, ma plume a très certainement trahi ma pensée. Toutefois, il me paraît douteux que la citation soit textuelle, puisque l'auteur de la notice lui-même estime les dernières pages du roman trop poussées au noir. Peu importe, d'ailleurs, d'où provient l'erreur. Ce que je tiens à dire, c'est que seules la situation de l'enfant au café et la façon dont elle y a été placée sont conformes à la réalité; le reste du livre contient des épisodes authentiques, mais aussi une large part de fiction.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir insérer cette mise au point dans les colonnes du *Mouvement*, et vous prie d'agréer, etc.

CÉCILE CLERC.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Séance du Comité Central.

L'ordre du jour de cette séance d'hiver était si chargé qu'il a non seulement nécessité une journée entière de travail, mais encore a obligé les membres du C. C. à se réunir la veille du jour fixé dès la fin de l'après-midi. La Saffa a naturellement rempli beaucoup de temps, le C. C. ayant à prendre des décisions définitives sur différents projets qui lui étaient soumis: nous ne voulons pas trahir

ici des secrets, mais nous pouvons dire que le grand pavillon, de 9 m. de long, uniquement consacré à l'exposition de l'A. S. S. F. et de ses Sections, constituera certainement une grande attraction de la Saffa, en même temps qu'une merveilleuse propagande pour l'idée du suffrage féminin en Suisse. L'argent collecté pour le Fonds Leslie a trouvé ici un emploi tout indiqué. Le C. C. s'est aussi occupé de propagande dans les cantons encore sans Sections, et il a admis avec double satisfaction dans l'A. S. S. F. une nouvelle section fondée à Sierre: double satisfaction, car d'une part l'adhésion de cette Section ouvre une brèche aux idées suffragistes dans le Valais, que l'on se plaît souvent à représenter comme complètement opposé à tout mouvement qui ferait participer la femme à la chose publique; et d'autre part, ce résultat tangible de la propagande inlassablement menée dans le Valais de langue française par Mme Zwahlen est pour cette dernière la meilleure des récompenses. La nouvelle Section compte déjà 20 membres actifs et 38 membres adhérents, et est présidée par Mme Zufferey-Masserey. En souhaitant la bienvenue à cette Benjamine de l'A. S. S. F., nous souhaitons aussi qu'elle n'en reste pas longtemps la Benjamine, et que des groupements suffragistes récemment créés à Saint-Aubin, à Stein am Rhein, à Weinfelden (ce dernier grâce à l'activité de la toute jeune Section thurgovienne), viennent aussi prochainement grossir les rangs des suffragistes suisses. D'autres projets pour la propagande par la parole et par l'imprimé sont à l'étude, et l'on attend notamment avec impatience l'excellente brochure que Mme Porret (Neuchâtel) a bien voulu accepter de rédiger, et qui sera traduite et adaptée en allemand par Mme P. Muller (Bâle).

L'Assemblée générale de 1928 ayant été retardée exceptionnellement de quelques mois, afin de pouvoir être tenue à la Saffa à la fin de septembre, le C. C. s'est borné à élaborer les grandes lignes générales de l'ordre du jour, qui promet d'être intéressant et auquel la réélection du Comité donne une certaine importance; Différentes questions d'administration intérieure ont été discutées et réglées à cette occasion. Puis le C. C. a entendu deux intéressants rapports de Mme Leuch (Lausanne), qui a représenté l'A. S. S. F. à Amsterdam, soit à la Conférence d'études de la paix, soit à la réunion des présidentes nationales, et des indications de Mme Gourd, quant à la prochaine des Conférences d'études qu'il est question de tenir en Suisse. Enfin, la prochaine votation populaire sur les jeux de hasard, la célébration du centenaire de Joséphine Butler, le lieu du Cours de Vacances suffragiste de 1928, la liste des femmes suisses spécialistes et techniciennes présentées au *Joint Standing Committee* des organisations féminines internationales comme candidates éventuelles à certaines Commissions de la S. d. N., etc., etc. ont encore occupé le peu de temps laissé disponible par tous les rapports et discussions que nous venons d'énumérer. E. GD.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — Le *Groupe des femmes socialistes genevoises* avait mis la question de l'avortement à l'ordre du jour de sa dernière séance. L'affluence très nombreuse d'auditeurs des deux sexes qui vinrent entendre les Drs Fuss et Besse prouva combien cet important problème préoccupait le public. Nous relèverons quelques points seulement de ces deux exposés.

Mme Fuss introduisit le sujet par une causerie documentée et très claire exprimant ses idées personnelles à l'appui de son expérience médicale et sociale. L'avortement serait dû, d'une part, à l'égoïsme de la femme qui veut éviter les ennuis de la maternité, ou à celui de l'homme qui abandonne la femme qu'il a fécondée. Le manque de protection de la fille-mère et les préjugés sociaux qui l'entourent, et surtout la mauvaise organisation économique, en sont d'autres causes importantes. La fréquence de l'avortement clandestin, dans tous les pays, est démontrée par les statistiques: citons, entre autres, le chiffre de 500.000 avortements par an pour la France et celui de 1 million par an pour les Etats-Unis. Et pourtant, à côté de ces chiffres, le petit nombre des condamnations oblige à se poser la question de l'inefficacité de lois qui restent inappliquées et ne réussissent pas à diminuer ce fléau social. Car Mme Fuss le démontre d'une manière très catégorique, l'avortement comporte des conséquences funestes pour la santé de la femme. Il faut l'éviter, et surtout il faut abolir l'industrie florissante et louche de l'avortement clandestin. Quels remèdes apporter à ce mal? Pour Mme Fuss, de même que la pénalité est sans effet contre la prostitution, elle sera toujours inefficace à combattre l'avortement. C'est pourquoi elle préconise l'impunité de l'avortement pratiqué par les médecins et jusqu'au 3^{me} mois de la grossesse. Elle prévoit un contrôle par des commissions de surveillance et selon des modalités

qui varieraient suivant les pays et la mentalité des peuples. Des sanctions sévères seraient prévues et appliquées contre l'avortement non autorisé et pratiqué par toute autre personne que par un médecin. Par contre, l'avortement doit être combattu par des mesures d'ordre social: mesures de protection de la mère et de l'enfant et tout spécialement de la fille-mère. Mme Fuss démontre également l'importance d'une éducation sexuelle judicieuse et de l'instruction des femmes en vue de la procréation consciente.

C'est également un réquisitoire contre l'avortement que fit le Dr Besse, en insistant sur ses conséquences pour la santé de la femme et souvent pour son état psychique. Il explique que l'avortement, même pratiqué dans des conditions qui paraissent favorables, peut entraîner des complications imprévisibles. L'avortement doit diminuer et le Dr Besse espère en une humanité évoluée, dans un avenir, où l'avortement ne se pratiquera plus. Actuellement, les conditions économiques et le sentiment populaire en favorisent la pratique, et pour éviter l'avortement clandestin, le Dr Besse, comme la doctoresse Fuss, ne croit pas à l'efficacité de la pénalité. Il préconise l'impunité de l'avortement pratiqué par les médecins, mais sans restriction, c'est-à-dire sans la limitation aux deux premiers mois de la grossesse. Cette limite de temps stipulée dans les résolutions des femmes socialistes à Olten, grâce aux difficultés que présente le diagnostic de la grossesse à ses débuts, peut donner lieu à des avortements pratiqués sans qu'il y ait grossesse.

Les points de vue très instructifs émis à la séance des femmes socialistes nous placent devant une solution nouvelle de ce problème complexe, que nous souhaitons voir étudier bientôt d'une manière approfondie par nos Associations féministes. M. S.



Réunion du Bureau de la Grande Commission.

Bien que la maladie ait malheureusement empêché plusieurs membres du Bureau de la Grande Commission de répondre à la convocation qui leur avait été adressée, la séance de ce Bureau, le 14 janvier dernier, n'en a pas moins été très remplie et intéressante. Mme Glättli, qui présidait, a d'abord donné un aperçu du travail accompli depuis la séance d'automne du Bureau, rappelant notamment l'Exposition des Women's Institutes de Londres, où la déléguée de la Saffa, Dr. Wössner, a été accueillie officiellement; les difficultés pour le choix d'une pièce de théâtre; le grand succès remporté par le papier d'emballage décoré de l'emblème de la Saffa; la solution apportée à la question si souvent posée de la vente des publications des Sociétés exposantes, vente qui sera autorisée seulement à la librairie de la Saffa, etc., etc. Le Bureau a ensuite discuté plusieurs questions importantes, telles que: la procédure à suivre pour le choix des membres du jury (le règlement spécial du jury accepté par le Bureau dans sa précédente séance vient justement de sortir de presse); le journal officiel de l'Exposition; l'organisation du cortège prévu pour le jour de l'ouverture (26 août), avec le concours de la Société du costume suisse, et où sera représentée l'activité de tous les groupes de la Saffa; et enfin, l'organisation de la séance plénière fixée au samedi 3 et au dimanche 4 mars, à Berne, et qui permettra de mettre au point bien des détails, et de faire savoir à celles qui travaillent de près ou de loin pour la Saffa bien des renseignements utiles. Des rapports très documentés ont été encore présentés par Mme Neuenschwander, présidente du Comité d'organisation, et Mme Martin, commissaire générale, notamment sur la situation financière, qui est satisfaisante, grâce aux subventions votées par la Confédération, le canton et la ville de Berne; sur les travaux du Comité de construction et sur le plan définitivement établi de la Saffa, qui déborde les prévisions premières; sur le chiffre des exposantes inscrites, qui dépasse 3.000, et qui est surtout considérable dans les groupes 3 (Arts et métiers), 4 (Beaux-arts), 6 (Industrie), 9 (Education) et 10 (Travail social). Une série de monographies, dont le sujet correspond à chacun des groupes de la Saffa, est en préparation: indiquons ici que parmi leurs auteurs se

trouvent deux collaboratrices du Mouvement, Mlle Marg. Evard pour la monographie sur l'éducation, et Mme A. Leuch pour celle sur le féminisme. D'autre part, il est à regretter qu'une seule de ces monographies, celle de Mlle Evard, soit prévue en français — ceci tout en sachant bien qu'il n'est pas toujours facile de trouver les personnes voulues pour traiter un sujet déterminé dans une partie de la Suisse plutôt que dans une autre. Malgré cette légère critique, c'est sur une impression très encourageante que sont repartis les membres du Bureau, se rendant compte une fois de plus, après cette séance, sous quels heureux auspices s'annonce la Saffa. E. Gd.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 27 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Cours du soir (diction et littérature), donné par Mlle Flumet, sous les auspices de l'Union (fixé au vendredi au lieu du jeudi).

Mardi 31 janvier:

NEUCHATEL: Aula de l'Université, 20 h. 15: Ce que nous apprendra la nouvelle loi contre la tuberculose, conférence publique et gratuite, par Mme Charlotte Olivier, Dr en médecine, sous les auspices de l'Union Féministe pour le Suffrage

GENÈVE: Foyer féminin, 11, cours de Rive. 17 h. 30: Association genevoise des femmes universitaires: Première leçon du Cours sur l'hygiène de la femme, donné par Mme F. Fuss, docteur en médecine.

Mercredi 1^{er} février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: 7^{me} leçon du cours donné sous les auspices de l'Union par Mme Serment-Monnier: Quelques salons du XVIII^e siècle et leurs hôtes. Le salon de Mme Geoffrin, et le développement de l'esprit philosophique. L'Encyclopédie. Ses hôtes étrangers: l'abbé Galani, David Hume.

Jeudi 2 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 30: 1. Une expérience féminine intéressante, par Mme Daiber. — 2. Parmi les forains, causerie par Mme de Palézieux.

Vendredi 3 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Cours du soir (diction et littérature) donné par Mlle Flumet, sous les auspices de l'Union.

LAUSANNE: Foyer féminin, rue de Bourg, 26. Séance mensuelle publique du Groupe suffragiste lausannois: Souvenirs et impressions de Rome et du Congrès de l'Enseignement ménager, par Mme Gillabert-Randin.

NEUCHATEL: Aula de l'Université, 20 h. 30: Conférence publique et gratuite d'ouverture de la « II^{me} Journée Educative »: La prophylaxie des troubles nerveux, par le Dr Repond, directeur de la Maison de santé de Maléva (Valais).

Samedi 4 février:

NEUCHATEL: Aula de l'Université. Deuxième « Journée Educative. 9 h.: Introduction par M. le Conseiller d'Etat Borel, et Mme E. Serment, présidente de la Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses. — 9 h. 30: Les tendances héréditaires chez l'enfant et les moyens d'en tirer parti, par M. Ad. Ferrière (Genève). — 10 h.: L'hérédité et le caractère, par le Dr W. Boven (Lausanne). — 11 h. 30: L'hérédité et la tuberculose, par le Dr Alec Cramer (Genève). — 14 h. 30: L'hérédité et les maladies mentales, par le Dr A. Keller (Préfargier). — 15 h. 15: L'hérédité et l'alcoolisme, par le Dr H. Bersot (Le Landeron). — 16 h.: L'hérédité de la syphilis, par le Dr Chable (Neuchâtel). — Discussion.

Mardi 7 février:

GENÈVE: Foyer féminin, 11, cours de Rive. Association genevoise des femmes universitaires: 2^{me} leçon du Cours sur l'hygiène de la femme, donné par Mme Fuss, docteur en médecine.

Mercredi 8 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. 17 h.: 8^{me} leçon du cours donné sous les auspices de l'Union par Mme Serment-Monnier: Quelques salons du XVIII^e siècle et leurs hôtes. Le salon de Mme du Deffand, le président Hénault, la reine Marie Leczinska, Mme Aissé.

Vendredi 10 février:

LAUSANNE: Salle du Grand Conseil: Journée des Femmes vaudoises. 10 h. 1/2: Bienvenue; allocution du délégué du Conseil d'Etat; Le rôle de la citadine et de la paysanne dans la famille et la société, par Mme J. Fonjallaz. — 12 h. 30: Dîner en commun (Maison du Peuple). — 14 h.: L'Exposition du Travail féminin à Berne, son but et sa réalisation, par Mme Gillabert-Randin. — 16 h.: Thé (Maison du Peuple), musique, récitations, etc.